



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement



Réunion sur

Les migrants en temps de crise

24-25 avril 2014

Hôtel Concorde Montparnasse, Paris, France

Résumé des débats et conclusions de la coprésidence

RESUME DES DEBATS

La troisième réunion thématique de la troisième phase du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat), qui s'est déroulée les 24 et 25 avril 2014 à Paris, a permis aux partenaires et observateurs du dialogue d'échanger sur le thème des migrants en temps de crise.

Lors des allocutions d'ouverture au cours de la **première session**, les coprésidents, M. Luc Depras, Directeur Général de la Direction Générale des étrangers au Ministère français de l'Intérieur, et M. Sanoh N'Faly, Directeur de la libre-circulation des personnes et du tourisme au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont souligné que la thématique des migrants en temps de crise est d'une importance particulière à travers la région du Processus de Rabat au vu des difficultés rencontrées, notamment en termes de coopération opérationnelle pour la gestion des mouvements de population, d'accueil temporaire et de recherche de solutions durables, ainsi qu'en termes de renforcement de la contribution de la diaspora au cours d'une crise et au stade de la reconstruction et du redressement après une crise. Les coprésidents ont particulièrement mis l'accent sur la nécessaire coopération entre les acteurs aux niveaux local, régional et global et l'échange de bonnes pratiques entre l'Europe et l'Afrique en temps de crise. Les coprésidents ont aussi attiré l'attention sur l'importance de l'année 2014 pour le Processus de Rabat, puisque celle-ci sera jalonnée d'événements de la plus haute importance, à savoir une réunion des fonctionnaires de haut niveau à Rabat les 26 et 27 juin 2014 et la quatrième Conférence Ministérielle Euro-Africaine sur la Migration et le Développement à Rome le 27 novembre 2014, sous présidence italienne de l'Union européenne (UE).

M. Ralph Genetzke, Chef de la mission de Bruxelles du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), a ensuite fait l'état des lieux des activités du Projet de Soutien au Processus de Rabat. A côté des activités traditionnelles d'approfondissement du dialogue caractérisées par l'organisation de réunions et l'amélioration des moyens de communication, des activités inédites sont menées dans le cadre du développement et du partage des connaissances et des bonnes pratiques. Ces dernières consistent en la production de guides nationaux d'utilisation des données migratoires (actuellement engagée dans quatre pays pilotes : le Burkina Faso, le Mali, le Ghana et le Sénégal) et en la réalisation d'une série d'infographies sur des bonnes pratiques, comme la coopération transfrontalière en matière de migration entre le Mali et le Burkina Faso. M. Genetzke a enfin rappelé que l'opérationnalisation du dialogue s'opère aussi à travers

l'assistance technique de court terme, actuellement mise à la disposition de la CEDEAO et du Congo, et à travers le suivi de la Feuille de Route de Madrid, qui analyse les initiatives dans les pays partenaires concourant à la réalisation des dix objectifs de la Stratégie de Dakar.

La session 1 de la réunion a aussi permis de dresser l'état des lieux des migrations en situation de crise dans la région du Processus de Rabat et des lignes de réponse en la matière.

Mme Anja Klug, responsable de politique au bureau pour l'Europe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR), est tout d'abord revenue sur la définition du terme « crise », en précisant que le HCR utilise plutôt le terme « urgence » définit comme « *une situation dans laquelle la vie ou le bien-être des réfugiés et des personnes susceptibles d'être concernées par le HCR seraient menacés à moins qu'une action immédiate et appropriée ne soit prise, demandant une réponse extraordinaire et des mesures exceptionnelles* ». Mme Klug a différencié plusieurs scénarios en fonction de l'impact des crises sur les nationaux provoquant des flux de réfugiés et des déplacements internes, qui se retrouvent confrontés à une absence temporaire de gouvernance et de services publics. Elle a précisé cette typologie selon l'impact sur les nationaux et les non-nationaux dans le pays hôte. Puis, Mme Klug a insisté sur la nécessaire collaboration et coopération entre les gouvernements hôtes, le système des Nations Unies, les ONG nationales et internationales et les agences partenaires gouvernementales. Elle a expliqué que cette collaboration doit reposer sur des responsabilités bien définies pour chaque acteur au cours d'une opération et doit s'appuyer sur une structure de coordination appropriée multi-niveaux afin d'éviter la duplicité des efforts et les lacunes. Par la suite, Mme Klug a présenté l'action du HCR dans les situations de crise. En amont, cette action comprend notamment la mise en place de plans de contingence, de mécanismes techniques inter-agences de réponse rapide et de comités de pilotage. Lors d'une crise, le HCR donne la priorité aux besoins immédiats des personnes en mouvement en fonction de leur statut. Sur le long terme, le HCR mène une réflexion approfondie sur l'option du retour ainsi que sur la facilitation de l'intégration dans le pays hôte. Enfin, Mme Klug a fait état des efforts internationaux pour prendre en compte la situation des non-nationaux affectés par une crise, symbolisés par la Déclaration de 2013 du Dialogue de Haut Niveau des Nations Unies sur la Migration et le Développement, le projet de crise migratoire de l'Université de Georgetown ou encore les efforts pour développer des lignes directrices en la matière.

M. François Goemans, spécialiste des situations d'urgence et de post-crise à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), a présenté le cadre opérationnel de l'OIM pour gérer les migrations en situation de crise. Ce cadre couvre à la fois les phases de prévention et de préparation, de crise et de post-crise et repose sur quinze secteurs d'assistance qui font le lien

avec les systèmes internationaux de réponse aux crises. Le représentant de l'OIM a aussi porté une attention spéciale à la situation en Centrafrique. Dans ce contexte, il a fait le point sur les mesures mises en place pour assister les communautés à risque et les diverses catégories de personnes affectées par la crise, parmi lesquelles les personnes déplacées interne, les évacués et les réfugiés. Il a notamment indiqué les difficultés d'accès aux personnes déplacées dans certaines régions et les problèmes relatifs aux minorités isolées dans des centres urbains, qui posent la question de la nécessité d'une protection par un pays tiers ou du déplacement interne vers des zones plus sûres. M. Goemans a donné des indications sur l'impact régional de la crise en Centrafrique, en particulier en ce qui concerne la gestion des retours, la mise en place de consulats d'urgence ou encore la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles. M. Goemans a enfin indiqué que l'OIM a mis en place un système de traçage des populations pour tenter de faciliter la gestion des mouvements de population en temps de crise, étant donné l'importance d'anticiper l'impact de ces flux.

Mme Monica Zanette, coordinatrice du dialogue MTM et de la Carte interactive sur la Migration (i-Map – www.imap-migration.org) au sein de l'ICMPD, a ensuite exposé les enseignements tirés de la réunion d'experts sur le thème des situations de crise organisée à Istanbul en novembre 2013 dans le cadre du dialogue Migration de Transit en Méditerranée (MTM). Une des leçons à retenir du dialogue MTM est la forte pression exercée sur les pays proches géographiquement de la crise, dont l'effort humanitaire et la solidarité pour l'accueil des populations déplacées, qui s'est notamment traduit par le recours à la politique de la porte ouverte, a été souligné. La deuxième leçon à retenir est la nécessité de renforcer la prévention et la préparation à de telles situations par le biais d'un cadre législatif et politique compréhensif, de systèmes d'alertes précoces et de plans de contingence. La troisième leçon se réfère au court terme et à la nécessité d'adapter les réponses aux besoins individuels des personnes. Les réponses à long terme sont elles aussi variées et comprennent aussi bien le renforcement de l'assistance humanitaire, la mise en place de mécanismes de coordination efficaces entre les autorités nationales et locales, le retour des populations ou encore l'intégration au niveau local. La question des risques liés à l'implication des groupes criminels et le besoin d'améliorer la coopération policière furent soulevés par Mme Zanette. La quatrième leçon porte sur le besoin d'une approche concertée et d'une forte coordination, notamment avec les autorités locales, ainsi que le nécessaire partage des responsabilités entre les pays du nord et du sud pour gérer les impacts migratoires des crises. Mme Zanette a signalé que la réunion d'Istanbul s'est conclue sur la proposition d'idées innovantes, comme la mise en place d'une réserve d'experts internationaux sur les crises et d'un fonds dédié aux crises.

Le débat a ensuite porté sur les approches régionales aux mouvements de population en temps de crise.

M. Rodrigo Ballester, Chargé de politique dans l'Unité Affaires internationales de la Direction des Affaires intérieures de la Commission européenne, a soulevé un certain nombre d'interrogations sur le rôle des divers acteurs, dont les pays d'origine, les pays de transit, les pays de destination, la diaspora ou encore le secteur privé. Il a ensuite montré comment les quatre piliers de l'Approche Globale sur la Migration et la Mobilité (AGMM) sont pertinents pour faire face aux mouvements de population en temps de crise. La question de la coordination entre les acteurs constitue un aspect central du cadre de l'UE de gestion des crises. M. Ballester est ainsi revenu sur le rôle et la valeur ajoutée sur le plan de la coordination de la *task force* sur la Méditerranée, qui donne lieu à un travail horizontal au sein de la Commission avec une coopération entre les différentes directions et repose sur des provisions concrètes. De même, il a souligné l'importance du mécanisme d'alerte précoce du système de Dublin III, qui repose sur trois phases: alerte précoce (recueil de données), prévention de la crise et gestion de la crise. Les Programmes de Protection Régionaux ont également été cités comme un outil utile en temps de crise. Pour conclure, M. Ballester a listé des thèmes clés sur lesquels le Processus de Rabat pourrait se pencher: l'importance de la prévention, les mécanismes de réaction rapide, les types de réponses selon les causes de la crise, la coopération régionale, l'intégration de la dimension migratoire des crises dans les réponses, la coordination entre les acteurs, l'implication du secteur privé, le rôle des diaspora, le lien entre le court terme et le long terme (i.e. entre la réponse humanitaire et le développement) et les spécificités de la politique de retour.

M. Pierre Siméon Athomon-Dong, Chef de l'Unité Electorale au sein du Secrétariat de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), a d'emblée souligné que la question de la gestion des mouvements de population en situation de crise relève avant tout de la compétence des Etats, et tout particulièrement de celle de l'Etat d'accueil. Il a ensuite axé ses propos sur les solutions durables, et notamment la question de la réinstallation. Il appelé les Etats à avoir davantage de souplesse en la matière et à renforcer le partage des charges entre les Etats. Enfin, il a proposé que la CEEAC soit considérée pour participer au Processus de Rabat au même titre que la CEDEAO.

Par la suite, M. Sanoh N'Faly a fait l'état des lieux de l'ampleur des crises migratoires dans la région de la CEDEAO. Il a illustré sa présentation par trois cas : la Côte d'Ivoire, le Niger et le Mali. La crise ivoirienne de 2002 a eu une dimension régionale et a entraîné des déplacements significatifs de population. Depuis 2006, un retour massif des personnes temporairement

déplacées est constaté. Concernant le Niger, M. Sanoh N’Faly a rappelé les déterminants à la fois économiques et politiques de la crise. Au sujet de la crise malienne, il a insisté sur le manque d’une plateforme de coordination entre les acteurs internationaux (à l’image du HCR ou de l’OIM) et les cadres régionaux existants. Ces crises en Afrique de l’ouest ont mis en évidence la « migratomanie », c’est-à-dire le départ massif de personnes en temps de crise suivi du retour. Dès lors, les appuis à la réinsertion, souvent difficile, sont cruciaux. M. Sanoh N’Faly a finalement appelé à mettre en place une plateforme de coordination et de veille pour anticiper et gérer les mouvements de population en temps de crise dans la région du Processus de Rabat au niveau de la CEDEAO dans une approche concertée et cohérente.

Au cours de la session de discussion suivant ces présentations, les participants ont insisté sur :

- L’importance des programmes d’accompagnement au retour et à la réinsertion, étant donné la volonté de retour aussi tôt que possible des personnes déplacées par les crises ;
- Le besoin d’équilibrer le champ d’action géographique des organismes internationaux ;
- Le besoin de développer les mécanismes de prévention des crises ;
- Le besoin de circonscrire la définition du concept de crise pour arriver à dégager des bonnes pratiques ;
- La nécessaire coopération régionale mais aussi bilatérale ainsi que la répartition des charges des mouvements de population en temps de crise et le besoin d’associer les organismes internationaux à ce partage des charges ;
- La sensibilisation des Etats à leur obligation en termes de gestion des flux migratoires ;
- Le rôle du secteur privé en temps de crise pour trouver des solutions durables ;
- Le besoin de développer des politiques migratoires prenant en compte les situations de crise et, par ce biais, une connaissance des réalités migratoires.

La **deuxième session** s’est concentrée sur la gestion des mouvements de population en temps de crise.

M. Christopher Hein, Directeur du Consiglio italiano per i rifugiati (CIR), a présenté le document de support pour cette session. Il a abordé l’impact des situations de crise sur les mouvements de population en fonction de l’ampleur géographique de la crise (zone, pays, pays voisins et pays lointains) et des catégories de personnes déplacées (migrants, réfugiés, demandeurs d’asile). Les principales et récentes situations de crise dans la région du Processus ainsi que leurs conséquences sur les mouvements de population ont été introduits (Tunisie, Libye, Egypte, Côte d’Ivoire, Mali, République centrafricaine, République Démocratique du Congo). M. Hein a, par la suite, présenté les cadres juridiques régionaux et internationaux pertinents pour les mouvements de population en situation de crise (Convention de Genève de 1951,

Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine de 1969, Convention de Kampala de l'Union Africaine de 2009 etc.). Puis, M. Hein a évoqué les devoirs des pays en crise (liberté de sortie du territoire, protection des populations, programmes de retour et réinstallation), les devoirs des pays voisins (principe de non-refoulement, assistance humanitaire et protection temporaire, installations temporaires, intégration) ainsi que les devoirs des pays lointains (facilitation de la réunification familiale, etc.). Le rôle des organisations régionales et internationales a aussi été abordé (assistance humanitaire, formation, mécanismes de collaboration, etc.). Quelques principes fondamentaux ont été rappelés (non-discrimination, regroupement familial, etc.). Enfin, des bonnes pratiques ont été mentionnées comme le principe de la responsabilité sectorielle adopté par le Comité permanent inter-agences des Nations Unies en 2006, dont le but est d'éviter les lacunes et les superpositions dans l'action des différentes agences, et la mise en place d'une équipe de réponse d'urgence par la CEDEAO pour faire face à la crise au Mali.

Par la suite, les discussions ont été menées au sein de deux groupes de travail. Le premier groupe de travail a porté sur l'accueil et la protection temporaire des personnes déplacées en temps de crise. Le deuxième groupe s'est concentré sur la gestion du retour dans le pays d'origine et les autres solutions durables. Ces groupes de travail se sont appuyés sur deux experts : Mme Anja Klug du HCR (groupe 1) et M. Patrice Quesada de l'OIM (groupe 2).

Le premier groupe de travail a commencé par une présentation de l'expérience du Niger. M. Heinikoye Bouba, Directeur des Nigériens à l'extérieur du Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur.

XXX COMPLETER XXX

Les débats du groupe 1 ont été synthétisés de la façon suivante :

- En matière de réponses aux mouvements de population, ont été mises en évidence des réponses immédiates (comme l'évacuation et l'ouverture des frontières des personnes provenant de zone à risque, fourniture d'une assistance pour les besoins immédiats, etc.), des réponses à moyen-terme (comme l'asile, la protection temporaire, le recensement des biens laissés dans l'urgence et le retour dans les pays d'origine de travailleurs migrants) et des réponses à long terme (à savoir le retour volontaire, l'intégration dans le pays d'accueil avec visa de séjour/ octroi de la nationalité et la réinstallation dans les pays tiers).
- En matière de mesures préventives, les participants ont insisté sur l'immatriculation consulaire (migrants travailleurs), les réformes législatives, les mécanismes de protection internationale, la ratification des conventions internationales et la mise en place de structures permettant d'anticiper les crises.

- Des bonnes pratiques de coopération et coordination au niveau national (coordination interministérielle et coopération au niveau local) ainsi qu'avec les partenaires (coopération avec et entre les ONG nationales, internationales, organisations internationales et importance de la coopération entre les différents pays) ont été identifiées.
- De nombreux défis et problèmes ont été mis en lumière: concilier les exigences de protection et de sécurité nationale; Défis face à la réintégration des ressortissants après le retour ; Contexte particulier des flux mixtes incluant des ressortissants de plusieurs nationalités ; Question des personnes vulnérables ; Nécessité d'adapter les législations en matière d'asile aux situations nouvelles ; Cadres de protection pour assister les migrants travailleurs qui ont fui une situation de crise et qui demandent une assistance dans un pays tiers ; Difficulté à définir le contenu et les prestations face à la complexité du contexte en matière de protection temporaire.

Le second groupe de travail s'est penché sur le retour et les autres solutions durables.

M. Timothée Ezouan, Directeur des Affaires Humanitaires et des ONG et Directeur du Service d'aide et d'Assistance aux réfugiés et Apatrides-Ministère des Affaires Etrangères de la Côte d'Ivoire, a présenté l'expérience de son pays en la matière. Il a précisé que suite à la crise de 2002, 240.000 personnes sont rentrées et qu'il reste toujours 600.000 personnes à retourner volontairement et à réintégrer d'ici 2015. M. Ezouan a souligné que, pour ce faire, la Côte d'Ivoire a mis en place un cadre légal solide en ce domaine (qui inclut notamment la ratification de la Convention de Genève de 1951, de la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine de 1969, la Convention de Kampala de 2009, le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, des accords tripartite avec le HCR et pays accueil, la loi de 2004 sur l'intégration des étrangers, un décret d'installation du centre réfugiés et des apatrides, un règlement de création du Commission nationale d'éligibilité et de la Commission de recours. Puis, il a insisté sur la nécessaire répartition des tâches et la clarification du rôle des acteurs (Etat, société civile, acteurs internationaux). M. Ezouan a signalé que la Côte d'Ivoire a créé des cadres de concertation à divers niveaux (comité national mis en place avec le gouvernement, le secteur privé, les agences de l'ONU, la société civile etc.; Comités départementaux de sécurité pour créer un cadre légal des forces de sécurité à l'échelle locale ; Rencontres avec les autorités préfectorales et les populations). Enfin, la Côte d'Ivoire met en œuvre de nombreuses mesures administratives concrètes pour faciliter la réintégration : dans le domaine du retour à l'emploi (auto-emploi, accès à la fonction publique, formation offertes aux jeunes rapatriés, accès aux concours des écoles professionnelles...), dans le domaine du rétablissement de l'état de droit, dans le domaine économique, dans le domaine social (assistance médicale et soutien au niveau

des frais médicaux, articles scolaires et facilitation du retour à l'école, distribution de semences et de matériel agricole...) ainsi que des mesures spéciales pour les femmes.

Allassane Diallo, Sénégal, a présenté le cas du retour des sénégalais en Centrafrique. Le Sénégal a agi dès les prémices de la crise avec une visite immédiate de l'Ambassadeur du Sénégal au Cameroun pour évaluer la situation des sénégalais à Bangui et comprendre leurs préoccupations ainsi que leur état d'organisation pour faire face à la crise. Puis, une mission a été dépêchée à Bangui et un comité de crise pour sécuriser les sénégalais à Bangui a été mis en place. Une réunion a été organisée avec le consul honoraire à Bangui et les représentants des sénégalais de l'extérieur dans la sous-région pour évaluer les options. Un important travail de recensement, d'information et de communication pour faciliter la communication avec les représentants des sénégalais de l'extérieur dans la sous-région a été effectué. Puis, le Sénégal a organisé le rapatriement de 264 puis 354 sénégalais et autres africains. Diverses mesures de gestion des retournés ont été adoptées, en matière de suivi sanitaire et de prestations médicales, de délivrance de documents administratifs à l'aéroport, de transport dans la communauté d'origine avec une enveloppe financière, de réinsertion éducative après vérification du niveau d'étude et des équivalences, de réinsertion socio-économique selon une méthodologie développée avec l'OIM (fonds d'appui à l'investissement des sénégalais de l'extérieur et structure dédiée au sein du Ministère, contact dans le mois suivant le rapatriement pour développer un plan de réinsertion, retrait du montant octroyé dans une institution de microfinance agréée, qui assure le suivi financier). Un Comité intersectoriel de gestion des retournés a été créé. M. Diallo a signalé qu'une enveloppe financière sera dédiée à un mécanisme financier de réaction rapide dans le prochain budget pour 2015. Il a conclu en indiquant que les défis actuels ont trait à la durabilité de la réintégration, à la mobilisation de la diaspora et du secteur privé et à la coopération avec les autorités locales, dont le rôle est très important.

Rodrigo Ballester a fait un exposé sur l'expérience de l'UE en matière de retour et a d'emblée indiqué que le contexte de l'UE est très différent du contexte africain en matière de retour. Il a ajouté que l'UE peut apporter une valeur ajoutée quand il est question de retour de personnes qui ont été dans un Etat tiers pour un certain temps. La politique de retour volontaire de l'UE se place dans le contexte plus large de l'AGMM. Le retour volontaire est une priorité politique (que ce soit pour les migrants réguliers ou irréguliers) et a fait l'objet d'une enveloppe financière conséquente dès 2007. M. Ballester a insisté sur l'importance d'associer la réintégration au retour volontaire et d'adopter des mesures d'accompagnement pour éviter un échec du retour. Il a mentionné le besoin d'adapter les mesures à la durée de l'éloignement.

Puis, il a listé un certain nombre de problèmes en matière de retour, comme le manque d'information des migrants, le besoin de développer des mesures de réintégration et d'accompagnement de qualité (car donner de l'argent ne suffit pas) par exemple pour soutenir l'auto-emploi ou l'emploi salarié, l'importance d'avoir des capacités d'accueil conséquentes dans le pays de retour tant au niveau des autorités qu'à celui de la société civile et de la diaspora (qui a notamment un rôle d'accompagnement avant le retour pour faciliter les contacts. M. Ballester a conclu en affirmant qu'une grande coopération est nécessaire entre pays de transit et de destination (exemple entre Maroc et pays d'Afrique Sub-saharienne) et que cette dernière peut se développer sur le modèle des mécanismes de coopération de certains pays avec l'UE.

Patrice Quesada, de l'OIM, a exposé quelques points de synthèse :

- La nécessité d'inscrire une crise et les populations de mouvements qui en résultent dans une perspective historique des mouvements migratoires précédents (ex : Mali) et le besoin concomitant de développer les capacités d'analyse pour comprendre comment une crise peut générer des flux complexes.
- L'importance de la gestion en amont, qui permet de mieux répondre aux besoins variés des personnes, et l'importance de la mise en place d'un appareil juridique compréhensif et de mesures administratives sur une large gamme de sujets (fonciers, éducation, accès à la documentation...).
- L'importance de la coordination avec tous les acteurs et le rôle central des autorités nationales, bien que d'autres acteurs entrent en jeu (acteurs locaux, diaspora...).
- La relative nouveauté de l'aspect migratoire dans la gestion des crises et des aspects de retours massifs (ex. Libye), qui demande de développer de nouvelles solutions et des mesures d'urgence et de réintégration qui n'ont pas été planifiées (ex. Sénégal), ce qui soulève la question du rôle des services consulaires, de la diaspora et des services locaux. Il faut voir comment les plans de contingence peuvent intégrer tous ceci.
- La question de la perception des solutions durables et de la mobilité comme une solution.
- La remise en question du continuum des crises étant donné le fait que les pays de la région sont à la fois des pays traversés par des crises, de transit, de retour.
- Le besoin d'avoir des capacités de contingence et d'inscrire les réponses dans une optique de développement durable.

Le groupe de travail 2 est arrivé aux conclusions suivantes :

- La primauté doit être donnée au retour volontaire durable dans la dignité mais en pratique il existe une distinction entre retours massifs et retours volontaires en situation post-crise.

- Les modalités de gestion des retours doivent inclure :
 - La préparation au retour en amont, avec l'importance d'inscrire les plans de retour dans les plans de contingence et le besoin de planifier les retours dès les prémices d'une crise.
 - Un cadre législatif solide et compréhensif pour les urgences et les retours durables.
 - Des mesures d'accompagnement au retour et à la réinstallation (réinsertion professionnelle, secteur de la santé, éducation, foncier, regroupement familial, soutien psycho, rétablissement de l'Etat de droit...). L'approche centrée sur l'offre d'un pécule financier au profit de programmes de réintégration de qualité est limitée.
 - Des mesures adaptées aux besoins des personnes retournées (selon le statut, la durée de l'éloignement, le sexe, l'âge, les trajectoires historiques...).
 - Un mécanisme financier de réaction rapide et de soutien aux solutions durables.
- Parmi les acteurs, les autorités nationales ont une place centrale mais les autorités locales, les services consulaires, la diaspora, la société civile et le secteur privé ont un rôle à jouer. La coordination entre les acteurs est favorisée par la mise en place de comités inclusifs à divers niveaux, des accords de migration concertée et accords tripartite (pays d'origine/HCR /pays d'accueil). Une réflexion pourrait être engagée sur le rôle du Processus de Rabat pour favoriser la coordination entre acteurs et l'accompagnement de la réintégration et la lutte contre les filières et un réseau de points de contact sur le retour pourrait être créé aux côtés des contacts thématiques.
- Les défis en matière de retour comprennent les questions de documentation des migrants, information des migrants, capacités d'accueil des pays de retour, durabilité des mesures d'accompagnement, financements, offres de réinstallation, solutions alternatives au retour, crime organisé et capacités d'analyse.

La **troisième session** a porté sur la contribution de la diaspora en temps de crise et de post-crise. Mme Hélène Simon-Lorière, Docteur en géographie attachée au Laboratoire Migrinter de l'Université de Poitiers, a présenté un document de support sur la thématique. Elle a tout d'abord souligné qu'il y a une reconnaissance croissante des liens entre la diaspora et le développement. Par la suite, elle a exposé le cadre conceptuel entourant ce débat en proposant des définitions pour les concepts de « crise » (défini comme un moment d'extrême tension, de paroxysme, de conflit, de changement ; quand les régulations et rétroactions du système ne suffisent plus ou ne jouent plus) et de « diaspora » (reprise de la définition de l'OIM). Elle a soulevé des points de discussion pour les groupes de travail comme, pour le cas de la période de crise, la contribution des transferts d'argent contracycliques, le soutien financier aux réponses humanitaires, le rôle de la diaspora pour attirer l'attention de la communauté

internationale sur une crise ou la participation aux initiatives d'apaisement du conflit. Au stade post-crise, Mme Simon-Lorière a lancé les pistes de réflexion suivantes : l'implication de la diaspora dans le jeu politique de l'après-crise et les élections, la promotion de l'éducation à la paix, le soutien aux ONG qui mettent en œuvre des actions de recréation du lien social, l'aide au relèvement économique par le support à la création d'entreprises ou le retour au pays pour contribuer sur place au redressement. Enfin, Mme Simon-Lorière a exposé l'importance de créer des espaces de dialogue entre la diaspora et les pays concernés et des mesures politiques pour faciliter la contribution de la diaspora en situation de crise et de post-crise.

Deux groupes de travail, appuyés par des experts référents, ont permis d'aborder en profondeur, d'une part, la question de la contribution de la diaspora pendant la crise (groupe 1 – appuyé par Mme Khady Sakho-Niang, Présidente du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations - FORIM) et, d'autre part, la contribution de la diaspora au développement en période post-crise (groupe 2 – appuyé par Mme Simon-Lorière).

VERIFIER ET COMPLETER. Le premier groupe de travail a été ouvert par Mme Khady Sakho-Niang, qui a d'abord dressé un état des lieux des diasporas: réelle capacité d'être en situation de proximité, lien avec les Etats et/ou les personnes affectées par les crises, parfaite connaissance des codes et spécificités socioculturelles locales à prendre en compte avant toute intervention humanitaire, politiques, etc. L'exemple du Mali et de la Cote d'Ivoire ont été des exemples de mobilisation des diasporas en période de crise : mobilisation politique avec manifestations, communiqués, mobilisation économique avec des transferts d'argent ou encore mobilisation au cours du processus de sortie de crise et de reconstruction. La multiplicité des modes d'intervention des diasporas a été soulignée ainsi que leur influence sur l'émergence de nouveaux modèles de gouvernance par leur expérience transnationale et multiple. Par ailleurs, Mme Sakho-Niang a rappelé que les diasporas entretiennent des liens immédiats et continus et contribuent aussi bien pendant la période d'urgence que pendant la période de reconstruction puis de développement. Mme Sakho-Niang a rappelé la nécessité d'accompagner les initiatives de la diaspora en continu pour donner plus de cohérence à la multiplicité des engagements. L'accompagnement peut se traduire par un appui à la structuration, la formation et le partage d'expériences des organisations de la diaspora afin de renforcer leurs capacités d'action et l'efficacité de leurs interventions. L'accompagnement signifie aussi le renforcement du dialogue avec les pays d'origine avec la création de cadres de concertation et de dialogue, la systématisation de la participation des diasporas à la définition des stratégies et politiques de développement des pays d'origine ou encore l'implication des diasporas dans les comités mixtes et autres négociations bilatérales. Mme Sakho-Niang a ensuite présenté le FORIM et

l'expérience du FORIM en matière d'appui à la structuration (mise en réseaux, formation, convention de partenariat/pays, etc.) visant à l'accroissement des capacités d'action des organisations de la diaspora et le passage à l'échelle des interventions en direction des pays d'origine. Le dispositif d'accompagnement, de cofinancement et de capitalisation des projets de développement local PRA/OSIM portés par les diasporas et mis en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International de la France a été mentionné comme bonne pratique.

Les conclusions du premier groupe sont : **COMPLETER**

Le second groupe de travail a été ponctué par des présentations d'expérience de la France et de l'OIM.

M. Stéphane Gallet, responsable du pôle migration et développement au Ministère français des Affaires étrangères et du Développement, a souligné la volonté de la France de mettre en avant la contribution des diasporas au développement et leur potentiel de solidarité en temps de crise et de post-crise. Pour illustrer ses propos, il a exposé l'exemple concret du Programme franco-malien mobilité et migration pour le développement (PF3MD). Dans ce cadre, s'est tenue la rencontre internationale de Montreuil, qui visait à associer la diaspora malienne au processus de sortie de crise au Mali. Au cours de cette rencontre un champ d'action diversifié de la diaspora a été identifié, qui inclut la contribution au développement économique (ce qui nécessite l'adaptation du secteur bancaire, la facilitation des démarches administratives et l'accès aux cofinancements des bailleurs, la communication sur les opportunités de développement, la consultation des diasporas pour mieux mobiliser leur expertise et leur potentiel économique) et le renforcement de la gouvernance locale (caractérisé par les priorités suivantes : contribuer à la moralisation de la vie politique et citoyenne, favoriser l'action extérieure des collectivités territoriales, contribuer au développement du Mali et représenter les intérêts de la diaspora). En termes d'acteurs, la rencontre de Montreuil a prêté attention à la mobilisation des nouvelles générations, la mobilisation des femmes et la mobilisation de l'ensemble des maliens de l'extérieur. Le PF3MD comporte deux dimensions : l'appui à l'administration et aux collectivités territoriales maliennes en matière de migration et développement et l'appui aux initiatives de la diaspora (avec volet novateur sur l'appui à l'investissement productif). M. Gallet a conclu en soulignant que tant le pilotage que le suivi du projet qui impliquent la diaspora.

M. Tauhid Pasha, spécialiste de la migration de travail et du lien entre migration et développement à l'OIM, a apporté des clarifications sur les conditions d'engagement de la diaspora au sein de l'OIM, qui comprennent: comprendre les caractéristiques des diasporas, Projet financé par l'Union européenne

Projet mis en œuvre par l'ICMPD et la FIIAPP

définir leur engagement potentiel et formuler des stratégies de sensibilisation. Il a présenté le programme MIDA. Pour conclure, M. Pasha a soulevé la question du coût élevé des programmes de placement professionnel de membres de la diaspora dans leur pays d'origine ainsi que les problèmes d'effectivité et de durabilité des mesures de soutien à la diaspora.

Au cours de la discussion dans le second groupe de travail, les points suivants ont été abordés :

- Le problème de la fragmentation et de la complexité de la diaspora et le besoin d'améliorer la connaissance de la diaspora.
- La question de la volonté et de la capacité de la diaspora (notamment des femmes et des jeunes) de s'impliquer, notamment lorsque la diaspora n'est pas en harmonie avec le gouvernement, bien qu'on constate un élan de solidarité naturel de la diaspora en temps de crise, particulièrement suite aux catastrophes naturelles et dans la lutte contre le terrorisme.
- La variété des programmes de soutien à la diaspora et le besoin de rationalisation et d'une stratégie globale d'implication de la diaspora et de l'évaluation des impacts des projets de la diaspora.
- Le besoin d'étudier les créneaux porteurs pour favoriser l'investissement de la diaspora et la question de l'incitation à l'investissement.
- Les questions de canalisation, simplification et valorisation des transferts de fonds, avec par exemple la mise en œuvre de programmes d'éducation financière, et la réduction des coûts des transferts d'argent.
- Le besoin d'aller au-delà de l'aspect bilatéral pour agir au niveau régional, particulièrement au niveau sud-sud, avec l'appel lancé à la contribution des partenaires techniques et financiers au développement d'un mécanisme régional d'accueil et d'information sur les opportunités d'emploi et d'investissement au niveau de la CEDEAO.
- La question du rôle des réfugiés dans le développement post-crise (ex. Kenya).

Le groupe de travail 2 est arrivé aux conclusions suivantes : A COMPLETER PAR MAXENCE.

Lors de la **quatrième session**, Mme Sara Bayes, Chef du Programme migration et développement à la FIIAPP, a présenté le projet de conclusions et de recommandations de la coprésidence (voir ci-dessous la version finale).

Les coprésidents, M. Jean-Marc Châtaigner, Directeur général adjoint de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats au Ministère français des Affaires étrangères, et M. Sanoh N'Faly, de la Commission de la CEDEAO, ont approuvé ce projet de conclusions et de recommandations. Clôture de la réunion, les coprésidents ont salué la richesse des débats ainsi

Projet financé par l'Union européenne

Projet mis en œuvre par l'ICMPD et la FIIAPP



que la forte participation et ont, à nouveau, souligné la pertinence du Processus de Rabat pour développer le dialogue et la coopération sur des thèmes sensibles d'actualité comme celui des migrants en temps de crise.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COPRESIDENCE

La coprésidence

1. Reconnaît la complexité et la variété des crises ainsi que leur impact sur les mouvements de population, qu'il s'agisse de crises politiques, sécuritaires, économiques ou environnementales. De même, elle souligne le rôle stratégique de la diaspora face aux situations de crise et de post-crise.
2. Compte tenu de la forte dimension régionale des crises, encourage vivement le dialogue et la coopération entre les acteurs clés pour faire face aux impacts migratoires des crises, notamment au niveau régional et dans le cadre des dialogues migratoires comme le Processus de Rabat.
3. Appelle à identifier des réponses concrètes dans des cadres stratégiques flexibles et globaux, tout en faisant la distinction entre les différentes phases de la crise. Elle souligne, à ce titre, l'importance des plans de contingence et des mécanismes de prévention, dont les systèmes d'alerte précoces.
4. Relève l'importance de l'anticipation et de la coordination entre acteurs locaux, nationaux et internationaux pour répondre aux problématiques générées par les mouvements de population en situation de crise.
5. Reconnaît à cet égard l'importance de rendre plus effective la participation de la diaspora, à travers les outils disponibles comme les réseaux diplomatiques et consulaires et les plateformes de coordination nationale, tout en favorisant les relations de confiance avec le pays d'origine ainsi que l'importance de mettre en œuvre des initiatives d'identification et de recensement de la diaspora.
6. Souligne l'expérience et les bonnes pratiques des pays du Processus de Rabat en matière de gestion des crises et reconnaît l'importance de renforcer les cadres législatifs, notamment dans le domaine de l'asile. A cet égard, la coprésidence félicite les efforts en la matière de certains pays, à l'image du Maroc et de la Tunisie.
7. Appelle à la solidarité et au partage de la responsabilité entre les pays et les organisations du Processus de Rabat afin de mieux gérer la gestion des mouvements de population dans un contexte de crise.

8. Souligne le besoin de coordination effective à tous les niveaux ainsi que les efforts de certains pays de la région dans le domaine de l'accueil et de la protection temporaire, notamment par l'octroi de visas humanitaires. Dans ce contexte, la coprésidence insiste sur l'importance de porter une attention spéciale aux besoins des groupes vulnérables, en particulier les enfants et les femmes, lors d'une situation de crise.
9. Insiste sur les efforts à développer afin de trouver des solutions durables et réitère que le retour volontaire dans la dignité demeure la solution préférable, mais qu'il doit être assorti de mesures d'accompagnement (dans le domaine socio-économique, dans le domaine foncier ou encore dans celui de l'état de droit) pour être durable et effectif. La coprésidence soutient l'idée de créer un réseau de points de contact sur le retour aux côtés des réseaux thématiques en développement au sein du Processus de Rabat.
10. Souligne la nécessité d'accompagner les diasporas au niveau financier (en collaboration avec les agences d'investissement) ainsi qu'au niveau du renforcement des capacités afin de faciliter leur engagement dans un contexte de crise.
11. Accueille avec enthousiasme et apporte son soutien aux activités du Projet de Soutien pour faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur le thème des crises par le biais d'infographies et invite les Etats partenaires à solliciter l'assistance technique offerte par le Processus de Rabat pour mettre en œuvre des activités opérationnelles dans le domaine des migrations en situation de crise.